

Spinoza, *TTP*

Séance 5 – L'éloge de la démocratie

La théocratie, nous l'avons vu, a des aspects démocratiques. Mais elle peut apparaître comme une forme incomplète, maladroite de démocratie. Or, c'est de ce dernier régime que Spinoza fait l'éloge dans *TTP*, aux chapitres XVI et XX. Cette œuvre a même pu être qualifiée de « manifeste démocratique » (Balibar, *Spinoza et la politique*).

[cf. également la position d'Eschyle, que nous avons évoquée dans notre **Séance 1** et surtout dans notre étude de la figure de Pélasgos dans notre **Séance 4**]

Qu'est-ce qui, dans la nature de la démocratie, la rend préférable aux autres régimes ? En quoi cette forme particulière de communauté politique réalise-t-elle le mieux et le plus durablement l'union entre les hommes ? En quoi est-elle la plus favorable aux individus ?

Spinoza affirme que c'est parce que la démocratie est l'État « le plus naturel » (XVI, p. 79), « celui qui rejoint le mieux l'état de nature » (XX, p. 203). Pourtant, toutes les formes d'État existantes sont l'effet de causes naturelles, comme nous l'avons déjà dit. Cette difficulté permet de mettre en lumière le statut particulier de la démocratie dans la pensée de Spinoza et plus particulièrement dans le chap. XVI du *TTP*, comme le souligne Étienne Balibar :

« son texte oscille entre une définition de l'État en général (ou une description des « origines » de toute société civile) et une analyse des formes propres à la démocratie. Tout se passe alors comme si le concept de démocratie recevait une double inscription théorique. C'est un régime politique particulier, effet de causes déterminées. Mais c'est aussi la « vérité » de tous les régimes, à partir de laquelle on peut mesurer la consistance interne de leur constitution, en déterminer les causes et les conséquences tendancielles. » (*Spinoza et la politique*)

Ce « régime politique particulier » réalise en quelque sorte l'idéal de tout régime politique.

Cette séance 5 nous permettra d'évoquer brièvement les caractéristiques qui font de ce régime démocratique un idéal ; elle sera complétée par notre **séance 6** portant sur la question de la liberté de penser.

I. L'accord avec le droit naturel

Le régime démocratique est donc selon Spinoza « le plus proche de la nature » c'est-à-dire des conditions mêmes du pacte social voulu par tous.

1. Le « droit souverain collectif » (XVI, p. 75)

Un passage essentiel permet de mieux comprendre cette idée :

« Voici maintenant la condition suivant laquelle une société peut se former sans que le droit naturel y contredise le moins du monde, et tout pacte être observé avec la plus grande fidélité ; il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient, de façon qu'elle soit seule à avoir sur toutes choses un droit souverain de nature [...]. Le droit d'une société de cette sorte est appelé démocratie et la démocratie se définit ainsi : l'union des hommes en un tout qui a un droit souverain collectif sur tout ce qui est en son pouvoir » (XVI, p. 75)

La démocratie est intéressante en ce qu'elle met en évidence le ressort de tout pacte : la « mise en commun » des puissances individuelle, le transfert intégral (« il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient ») dont résulte l'obéissance civique.

Or, dans le cadre de la démocratie, chaque individu est partie prenante, en tant que citoyen, du pouvoir souverain. Les individus transfèrent ainsi leur droit naturel à eux-mêmes.

En réalité, dans aucun régime les individus ne peuvent se dessaisir complètement de leur droit naturel (nous l'avons dit dans notre **séance 3**) ; mais, en démocratie, cette conservation par les individus de leur puissance définit l'exercice du pouvoir.

On comprend dès lors que, dans son *Traité politique*, Spinoza qualifie la démocratie de « régime absolu » (*imperium absolutum*). La démocratie réalise en effet l'idéal de tout régime politique : les forces de tous composent de la façon la plus directe et la plus évidente qui soit la puissance publique.

Puisque l'individu fait partie du souverain, il obéit en quelque sorte à lui-même. Il s'agit là d'une configuration que Spinoza appelle de ses vœux dans le chap. V du *TTP* :

« la société tout entière, si c'est possible, doit exercer un pouvoir collégial afin que de cette façon tous soient tenus d'obéir à eux-mêmes sans que personne ait à obéir à son égal. »

Dans la démocratie, seul régime à remplir cette condition, on ne peut pas vraiment dire que les hommes obéissent aux lois, mais qu'ils y consentent librement :

« Puisque l'obéissance consiste à exécuter les ordres en raison de la seule autorité de celui qui commande, il en résulte qu'il n'y a pas proprement obéissance dans la société où le pouvoir est aux mains de tous et où les lois sont mises en vigueur par consentement commun : dans une telle société, que le nombre des lois augmente ou diminue, le peuple n'en demeure pas moins également libre, puisqu'il n'agit pas sous l'autorité d'un autre mais de son propre consentement. » (*TTP*, V)

2. L'égalité

Dans la démocratie, aucun individu ne cède son droit naturel à un autre individu (monarchie) ni à un petit groupe d'individus (aristocratie), mais à l'ensemble de la société dont il fait partie.

Aussi, tous les hommes restent-ils égaux :

« Dans cet État en effet nul ne transfère son droit naturel à un autre de telle sorte qu'il n'ait plus ensuite à être consulté, il le transfère à la majorité de la société dont lui-même fait partie ; et dans ces conditions tous demeurent égaux, comme ils l'étaient auparavant dans l'état de nature » (XVI, p. 79-80)

Comme le montre Spinoza dans la citation, cette égalité rapproche la démocratie de l'état de nature, lui aussi caractérisé par l'égalité entre les individus (cf. notre **séance 2**).

Mais, cette fois, l'égalité n'est pas source de rivalité et d'antagonisme. Spinoza souligne au contraire l'unité qui caractérise le corps civique (l'ensemble des citoyens) lorsqu'il cherche à définir la démocratie : « l'union des hommes en un tout » (p. 75), « des hommes unis en un tout » (p. 77).

3. L'accomplissement de la nature humaine

N.B. Nous développerons davantage cette perspective dans notre **séance 6**.

Chaque individu, on le sait, est caractérisé par sa complexion singulière et donc par des sentiments, des opinions, des croyances qui lui sont propres (cf. **séance 1**). Aussi le régime « qui rejoint le plus l'état de nature » est-il celui qui accorde aux individus la liberté de jugement : « Moins il est laissé aux hommes de liberté de juger, plus on s'écarte de l'état le plus naturel » (XX, p. 203).

Or la démocratie se caractérise par l'octroi de cette liberté de jugement :

« Dans un État démocratique (c'est celui qui rejoint le mieux l'état de nature) nous avons montré que tous conviennent d'agir par un commun décret, mais non de juger et de raisonner en commun ; c'est-à-dire, comme les hommes ne peuvent penser exactement de même, ils sont convenus de donner force de décret à l'avis qui rallierait le plus grand nombre de suffrages, se réservant l'autorité d'abroger les décisions prises sitôt qu'une décision meilleure leur paraîtrait pouvoir être prise. » (*ibid.*)

La démocratie est un régime qui admet les opinions diverses et, en cela, respecte la nature des individus humains.

➔ Il est par contre une dimension par laquelle la démocratie s'éloigne de la nature (et de la nature humaine), et ce de façon tout à fait positive : son lien avec la raison.

[...]